



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 82977

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la défense sur l'externalisation des avions de transport utilisés dans le cadre de certaines formations militaires. Que ce soit pour l'école de l'aviation de transport ou pour l'école de troupes aéroportées, les avions utilisés (Xingu, Transall) enregistrent des disponibilités faibles et des coûts de maintenance élevés en raison de l'ancienneté des parcs. Le recours à des sociétés privées mettant à disposition des avions de transport dans le cadre de cycles de formation est une alternative déjà utilisée notamment pour la formation des pilotes d'hélicoptère. Aussi, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement concernant l'externalisation des avions de transport utilisés dans le cadre de formations militaires.

### Texte de la réponse

La formation des pilotes de transport est réalisée à partir d'une flotte de 30 Xingu. Ces appareils font actuellement l'objet d'un chantier de rénovation de leur avionique afin, d'une part de mettre ces aéronefs à hauteur des exigences de navigation dans les espaces aériens, d'autre part de permettre aux futurs élèves pilotes de transport de se familiariser aux cockpits modernes de type A400M ou multi rôle transport et tanker (MRTT). Dans la mesure où le potentiel de ces appareils permet d'estimer leur durée d'utilisation jusqu'à l'horizon 2020, il n'est pas prévu d'abandonner, à court terme, le Xingu au profit de moyens externalisés. Toutefois, un processus d'externalisation de l'ensemble de la maintenance de la flotte Xingu a été engagé pour aboutir à l'été 2011. Le transfert de responsabilité de l'armée de l'air vers l'industriel devra être effectif avant l'été 2012. Une externalisation totale des moyens aériens et du soutien de la flotte de transport école est envisagée à l'horizon 2018-2020, période estimée de transition entre le Xingu et son successeur. S'agissant des formations dispensées par l'école de troupes aéroportées, elles utilisent d'ores et déjà pour partie des moyens aériens externalisés. Ceux-ci soutiennent les activités spécifiques relatives aux sauts « à ouverture commandée » réalisés par des personnels très expérimentés et peu nombreux. Pour la formation au saut « à ouverture automatique », qui constitue le socle des compétences et de l'activité des parachutistes, les appareils militaires utilisés permettent de réaliser simultanément l'instruction des parachutistes et celle des équipages de transport de la flotte tactique de l'armée de l'air. Ce besoin d'entraînement conjoint ne permet donc pas d'externaliser les moyens déployés.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentile](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82977

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2010, page 7459

**Réponse publiée le :** 7 septembre 2010, page 9668